



**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS  
DE TENNIS**

**ASSOCIATION**

Siège social :

9 rue Jean Bart

62143 ANGRES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 août 2024**

## Associés

Justine COUSIN  
Jean-François DARROUSEZ  
Vianney DECLEMY  
Arnaud DHAUSSY  
Marc DUBOIS  
Hervé JOORIS  
Valérie LECOEUVE  
Nicolas LECOMTE  
Grégoire MONFORT  
Lassane NANA  
Benoît VANDERSCHULDEN

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2024

A l'Assemblée Générale de l'Association COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS DE TENNIS,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITE DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS DE TENNIS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

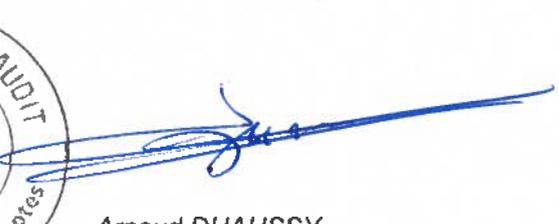
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 2 octobre 2024

Le Commissaire aux comptes : **AQUITAS AUDIT** représenté par :

  
Justine COUSIN  
Associée

  
AQUITAS AUDIT  
Commissaires aux comptes

  
Arnaud DHAUSSY  
Associé



## COMPTE DE RESULTAT AU 31 AOUT 2024

(en Euros)

	N	N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	0	0
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	0	0
dont ventes de dons en nature	0	0
Ventes de prestations de service	40 643	31 624
dont parrainages	0	0
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	26 212	28 576
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	0	0
Mécénats	0	0
Legs, donations et assurance-vie	0	0
Contributions financières	98 117	99 242
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	0	0
Utilisations des fonds dédiés	4 782	10 214
Autres produits	0	0
<b>TOTAL I</b>	<b>171 754</b>	<b>169 858</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	23 289	21 169
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	48 701	43 554
Aides financières	10 971	6 868
Impôts, taxes et versements assimilés	957	662
Salaires et traitements	64 498	63 030
Charges sociales	19 385	18 353
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 787	337
Dotations aux provisions	220	4 262
Report en fonds dédiés	0	4 782
Autres charges	8	10
<b>TOTAL II</b>	<b>169 815</b>	<b>163 026</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>1 939</b>	<b>6 830</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	3 083	1 689
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL III</b>	<b>3 083</b>	<b>1 689</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (charges finan)	0	0
Intérêts et charges assimilés	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>TOTAL IV</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>3 083</b>	<b>1 689</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)</b>	<b>5 021</b>	<b>8 518</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opération de gestion (prod except)	8	339
Sur opération en capital (prod except)	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
<b>TOTAL V</b>	<b>8</b>	<b>339</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opération de gestion (charges except)	182	163
Sur opération en capital (charges except)	0	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions (charges except)	0	0
<b>TOTAL VI</b>	<b>182</b>	<b>163</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-174</b>	<b>177</b>
Participation des salariés au résultat (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>174 845</b>	<b>171 684</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>169 997</b>	<b>163 189</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>4 848</b>	<b>8 495</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature (contrib vol nat)	0	0
Bénévolat	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	0	0
Mises à dispositions gratuite de biens	0	0
Prestations en nature (charges contrib vol nat)	0	0
Personnel bénévole	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Contrôle avec le bilan

0,00

0,00

<b>Aides financières</b>		
FFT	98 117	99 242
Ministère / DDJS	12 712	13 076
<b>Subventions</b>		
Conseil régional	0	0
Conseil général	15 500	15 500
Municipalités / Intercommunalités	0	0
Autres (aides)	0	0
<b>Total</b>	<b>126 328,95</b>	<b>127 818,14</b>



**Comité Départemental Pas de Calais  
de Tennis  
9 rue Jean Bart  
62143 ANGRES**

**EXERCICE COMPTABLE  
2023/2024**

**ANNEXE COMPTABLE**



L'association a pour objet de favoriser la pratique du tennis, du para tennis, du Beach tennis, du padel et de la courte paume, par tous les moyens en sa possession et de l'organiser dans la limite de son territoire, sous le contrôle de la ligue des Hauts de France et d'assurer de bonnes relations entre les associations qui le composent.

Les moyens d'action du comité départemental sont :

- les relations avec la ligue des Hauts de France
- les relations avec les autres comités départementaux de la Ligue des Hauts de France.
- L'aide technique, morale et matérielle donnée aux associations qui la composent
- La tenue d'assemblées périodiques, conférences, cours, stages et actions de formation
- La publication éventuelle d'un bulletin et/ou d'un annuaire
- L'organisation de compétitions et la participation aux épreuves officielles nationales et internationales
- Les relations avec les pouvoirs publics, en particulier les directions chargées des sports.

## Chapitre 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique pour l'exercice 2023/2024.

## Chapitre 2 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales applicables et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées : Continuité d'exploitation, Permanences des méthodes, Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application du règlement ANC n° 2014-03 et celles du règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, qui réforme le règlement CRC 99-01.

## Chapitre 3 - Notes sur le Bilan

### 3 – A - Etat de l'Actif Immobilisé : (cf Annexe 1)

Aucune acquisition dans l'exercice 2023/2024.

### 3 – B - Etat des Amortissements : (cf Annexe 2)

Les dotations ont été calculées, comme les exercices précédents, et sans appliquer la norme d'amortissements par composantes non significative au cas présent, en mode dégressif sur 4 ans et en mode linéaire selon les durées suivantes :

Constructions	33 ans
Frais d'établissement	4 ans
Installations générales et agencements	5 et 10 ans
Logiciels	1 an
Matériel de transport neuf	4 ans
Matériel de transport d'occasion	3 ans
Matériel divers	4 et 10 ans
Mobilier divers	10 ans



### 3 – C - Etat des Créances : (cf Annexe 3)

Il y a des créances pour un montant de 12 185.21 € correspondant au solde de la rétrocession des licences 2024, d'engagements de clubs et subvention Ligue à recevoir au 31 août 2024.

### 3 – D - Etat des Dettes : (cf Annexe 3)

La provision pour congés payés est en hausse de 8 € (415 € contre 403 € en 2023).

Cette provision comprend les indemnités de congés payés acquises au personnel au titre de l'exercice, ainsi que les charges sociales relatives à ces indemnités.

Les dettes fournisseurs sont en baisse par rapport à 2023 (-637.43 €).

### 3 – E - Etat des Fonds Dédiés : (cf Annexe 3)

Le Comité reprend les 4 782 € de fonds dédiés attribués dans le cadre de l'ANS en 2023. Pas de fonds dédiés en 2024.

### 3 – F - Charges Constatées d'Avance : (cf Annexe 3)

Il y a 861.87 € de charges constatées d'avance qui correspond à des achats de matériel pour la saison 2025 notamment pour le Pickleball.

### **3 – G - Produits Constatés d'Avance : (cf Annexe 3)**

Il y a 230 € de produits constatés d'avance comptabilisés au titre de l'exercice 2024 qui correspondent à des entraînements 2025.

### **3 – H - Disponibilités et Valeurs Mobilières de Placement : (cf. Annexe 4)**

Les disponibilités correspondent au compte bancaire du Comité Départemental du Pas de Calais de Tennis, en date comptable. Elles sont en hausse de 17 931.58 € par rapport à 2023.

Le montant total des Valeurs Mobilières de Placement est en baisse de 22 705 € par rapport à l'année dernière. Le total « disponibilités et VMP » est en baisse de 4 773.42 €.

## **Chapitre 4 - Notes sur le Compte de Résultat**

### **4 - A – Charges :**

Les Charges s'élèvent à 169 997 € contre 163 189 € pour l'exercice précédent soit une hausse de 6 808 € par rapport à 2022.

On relève des baisses dans les postes suivants :

- ✓ Les fournitures de bureau
- ✓ La location du bus Roland Garros (inexistant cette année)
- ✓ Les honoraires sportifs

On relève des hausses dans les postes suivants :

- ✓ Les frais de carburant
- ✓ Les fournitures sportives
- ✓ Les frais d'assemblée générale
- ✓ Les frais de manifestations
- ✓ Les frais de déplacements arbitres
- ✓ Les frais de déplacements des élus
- ✓ Les frais de téléphone
- ✓ Les subventions versées aux clubs

Le principal écart concerne les subventions versées aux clubs en hausse par rapport à 2023 (10 410.69 € contre 6 868 € en 2023 soit + 3 542.69 €).

Le montant de la dotation aux amortissements s'élève à 1 787.21 € et est en hausse de 1 450.32 € par rapport à 2023.

### **4 - B – Produits :**

Les Produits, principalement composés par des subventions, s'élèvent à 174 845 € contre 171 684 € pour l'exercice précédent et sont en hausse de 3 161 €.

Cela s'explique par la vente des hospitalités Roland Garros de 7 704.17 €.

Les produits sont constitués à :

- ✓ 83 950 € des subventions reçues de la Ligue des Hauts de France de Tennis,
- ✓ 12 712 € de subvention ANS,
- ✓ 15 500 € de subvention Conseil Général du Pas de Calais,
- ✓ 14 167 € de subventions F.F.T,
- ✓ 28 928 € des droits d'engagements,
- ✓ 7 704 € des ventes de pack Roland Garros,
- ✓ 4 019 € de produits autres,
- ✓ 3 083 € de produits financiers.
- ✓ 4 782 € de reprise de fonds dédiés 2023.

Il est à noter que le Comité Départemental du Pas de Calais bénéficie de la mise à disposition :

- ✓ D'un véhicule de Ligue pour la CST et le CED, l'aide est évaluée à 8 235 € pour 2024.
- ✓ D'un local à la Maison des Sports, l'aide est évaluée à 5 394.76 € loyer et charges pour 2024.

### **4 - C - Frais de Personnel :**

Les frais de personnel sont stables par rapport à l'année dernière (+617.34€).

**Effectif :** au 31 août 2024, l'effectif s'élève à 2 salariés (en Contrat à Durée Indéterminée).

## **Chapitre 5 – Résultat**

**Le Résultat Net de l'Exercice 2024 s'élève à + 4 847.61 € contre + 8 495.22 € en 2023.**

Annexe Comptable Comité Départemental Pas de Calais de Tennis – Exercice 2023/2024



## TABLEAU DES VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS 2024

(en Euros)

	Montant au N-1	Acquisitions & Augmentations	Diminutions	Virement de poste à poste	Montant au N	
<b>Immobilisations brutes</b>						
Immobilisations incorporelles (iib)	0	0	0		0	0,00
Immobilisations corporelles (icb)	8 148	0	0	0	8 148	0,00
Immobilisations en cours (iecb)	0	0		0	0	0,00
Immobilisations financières (ifb)	0	0	0		0	0,00
<b>Total</b>	<b>8 148</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 148</b>	
<b>Amortissements &amp; provisions</b>						
Immobilisations incorporelles (liap)	0	0	0		0	0,00
Immobilisations corporelles (icap)	5 432	1 787	0		7 220	0,00
Immobilisations en cours (iecap)	0				0	0,00
Immobilisations financières (ifap)	0	0	0		0	0,00
<b>Total</b>	<b>5 432</b>	<b>1 787</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 220</b>	
<b>Immobilisations nettes</b>						
Immobilisations incorporelles (iin)	0	0	0	0	0	
Immobilisations corporelles (icn)	2 715	-1 787	0	0	928	
Immobilisations en cours (iecn)	0	0	0	0	0	
Immobilisations financières (ifn)	0	0	0	0	0	
<b>Total</b>	<b>2 715</b>	<b>-1 787</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>928</b>	
<i>Contrôle avec le bilan</i>	0,00	0,00			0,00	

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DES PROVISIONS 2024

(en Euros)

	Montant au N-1	Dotations	Reprises	Montant au N
Provisions pour risques LT	0	0	0	0
Provisions pour indemnités de retraite	5 608	220	0	5 828
Provisions pour charges LT hors PIDR	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 608</b>	<b>220</b>	<b>0</b>	<b>5 828</b>
<b>ANNEXE</b>				
Engagement pour indemnités de retraite				0



## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 AOUT 2024

(en Euros)

	Montant brut	Échéances	
		Jusqu'à un an	A plus d'un an
<b>DETAIL DES CREANCES</b>			
Prêts, dépôts et cautionnements	0		0
Avances & acomptes versés	0	0	
Clients	0	0	
Associations affiliées (créances)	11 948	11 948	
Autres créances	238	238	
<b>TOTAL</b>	<b>12 185</b>	<b>12 185</b>	<b>0</b>
<b>DETAIL DES DETTES</b>			
Emprunts à long et moyen terme (principal)	0		0
Intérêts provisionnés	0	0	
Crédits bancaires à court terme	0	0	
Fournisseurs	4 241	4 241	
Associations affiliées (dettes)	1 350	1 350	
Autres dettes	7 430	7 430	
<b>TOTAL</b>	<b>13 022</b>	<b>13 022</b>	<b>0</b>



## TABLEAU DES EMPLOIS / RESSOURCES AU 31 AOUT 2024

(en Euros)

	n
<b>RESSOURCES</b>	
Résultat net	4 848
(+) Dotation aux amortissements	2 007
(+) Dotations aux provisions long terme	220
(-) Reprise sur provisions long terme	0
(-) Quote-part subventions d'invest virées au résultat	0
<b>MBA</b>	<b>7 075</b>
Subventions d'investissements reçues	0
Nouveaux emprunts	0
Cessions / Remboursements d'immobilisations	0
Autres (ressources)	0
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>7 075</b>
<b>EMPLOIS</b>	
Remboursements emprunts à long terme (part du capital < à 1 an)	0
Investissements	0
Autres (emplois)	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>0</b>
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>7 075</b>

## FONDS DE ROULEMENT AU 31 AOUT 2024

(en Euros)

	N-1	N	
Fonds associatifs	160 236	165 084	0,00
(+) Provisions à long terme	5 608	5 828	0,00
(+) Dette à long terme (supérieures à 1 an)		0	0,00
(-) Actif immobilisé net	2 715	928	-220,00
<b>FONDS DE ROULEMENT NET</b>	<b>163 129</b>	<b>169 983</b>	

Contrôle de la variation du fonds de roulement

-220,00

